

session des royaumes, duchés, comtés, baronnies, ou seigneuries, prenaient la bannière du royaume ou des fiefs dont elles entraient en possession. Pierre de France, septième fils de Louis le Gros, en épousant l'héritière de Courtenay, adoptait la bannière de Courtenay et la transmettait à sa postérité. Les diverses familles qui héritaient successivement du comté de Flandres, les maisons de Normandie, de Danemark, de Dampierre, de Hainault quittaient leurs armes originaires pour prendre celles de Flandres. Les princes des maisons de Dampierre et de Bourgogne qui succédaient à la première maison de Bourbon, prenaient la bannière de la sirie de Bourbon et abandonnaient celles de Dampierre et de Bourgogne. Toute l'histoire de la féodalité aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles est remplie de changements semblables. Ce n'est que peu à peu, et à mesure que les mêmes familles se perpétuèrent dans la possession des mêmes terres, que les armoiries devinrent une sorte de propriété pour les familles elles-mêmes et finirent par se fixer dans les diverses maisons au lieu de rester attachées aux terres. — D'ailleurs, quand l'usage s'introduisit de porter les emblèmes des fiefs, non-seulement sur la bannière, mais sur l'écu, dans les sceaux et sur la cote d'armes des seigneurs, en manière de parure et de vêtement distinctif, comme il était naturel que tous les fils d'un même seigneur fussent vêtus, en quelque sorte, à la même mode, les couleurs et les figures héraldiques qui, seulement alors, prirent le nom d'armoiries ou d'armes, devaient paraître à tous les yeux comme une sorte de propriété pour les enfants d'une même famille, et de là, probablement, la première idée de l'hérédité des armes dans les familles. Mais avant que cet usage ne fût universellement adopté, il y eut comme une époque intermédiaire, où tantôt les terres donnaient leurs armes aux fa-